

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 juillet 2025

Date de la convocation :

20/06/2025

Date affichage : 20/06/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_46

deux juillet deux mille vingt-cinq à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : LOTISSEMENT ECOBARRI DU POUCHOU - VENTE DES LOTS N° 4, N° 5 et N° 6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur GRARD Philippe et Madame GUEZBAR Fatima, domiciliés 927, route de La Pouponne, 46400 SAINT-VINCENT-DU PENDIT, souhaitent acquérir les lots n° 4, n° 5 et n° 6 du lotissement Écobarri du Pouchou, sis au n°83 (lot n° 4) n°75 (lot n° 5) n°37 (lot n°6), chemin de l'Écobarri-46500 LAVERGNE.

Le lot n° 4 est composé d'une parcelle, cadastrée section AK n° 0439 et sa contenance totale est de 1008 m².

Le lot n° 5 est composé d'une parcelle, cadastrée section AK n° 0440 et sa contenance totale est de 973 m².

Le lot n° 6 est composé d'une parcelle, cadastrée section AK n° 0441 et sa contenance totale est de 892 m².

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2016_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 C TTC le m², ainsi que la délibération n° 2017_30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge.

Monsieur le maire rappelle que le dépôt légal des documents concernant les ventes des 6 lots du lotissement ont été déposés auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX — Notaires associés — 182 avenue Gaston Monnerville — 46400 SAINT CERÉ.

Vu la délibération n° 2016_15 du 25 février 2016 fixant le prix de vente à 22,00 € TTC le m²,

Vu délibération n° 2017 30 du 12 avril 2017 fixant la TVA sur marge,

Vu le dépôt légal des documents du lotissement Ecobarri du Pouchou auprès de Me DECAUX Florian - Me Claire DÉCUP-DECAUX — Notaires associés — 182 avenue Gaston Monnerville — 46400 SAINT CERÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VENDRE** à Monsieur GRARD Philippe et Madame GUEZBAR Fatima, domiciliés 927, route de La Pouponne, 46400 SAINT-VINCENT-DU PENDIT, avec faculté de substituer toutes personnes physique ou morale dont ils seront associés,
 - **Le lot n° 4** du lotissement Ecobarri du Pouchou, parcelle référencée au cadastre en section AK n° 0439 d'une contenance totale de 1008 m², moyennant le prix 22 176,00 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 %, pour un montant HT de 19 040,10 €
 - **Le lot n° 5** du lotissement Ecobarri du Pouchou, parcelle référencée au cadastre en section AK n° 0440 d'une contenance totale de 973 m², moyennant le prix 21 406,00 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 %, pour un montant HT de 18 378,98 €
 - **Le lot n° 6** du lotissement Ecobarri du Pouchou, parcelle référencée au cadastre en section AK n° 0441 d'une contenance totale de 892 m², moyennant le prix 19 624,00 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 %, pour un montant HT de 16 848,97 €
- **D'ENCAISSER** le montant total de cette vente pour un montant de 63 206,00 € TTC, avec une TVA sur marge de 16,47 % pour un montant HT de 54 268,05 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance
Didier BES



Le Secrétaire de séance
Manon BENNE

